Image not found or type unknown

Remboursement cautionnaire

Par **vaiseau**, le **19/07/2014** à **15:15**

Bonjour,
Ne trouvant pas vraiment réponse,je m'adresse à vous.Voilà il y a 22 ans ma soeur s'est portée caution pour moi sur un prêt bancaire;Ayant eu de grosses difficultés financières,je n'ai pu rembourser la banque et celle-ci s'est alors retournée contre ma soeur qui a du rembourser le prêt;à la perte de mon fils,divorce,soucis familiaux..ma soeur m'avait dit ne pas vouloir que je la rembourse et annuler verbalement la dette que j'avais envers elle.Aujourd'hui c'est à dire 22 ans plus tard elle me réclame le remboursement intégral soit 13400 euros,ce que je ne peux pas faire;Peut-elle m'obliger à la rembourser par voie de justice,y a t'il prescription ??,.Je vous remercie de me guider ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés